

**COMPTE RENDU REUNION  
DU 17/01/2024 A 20H30**

**Présents** : Mme PROSPER Michèle, M. SAINT GUIRONS Joël, Mme MALLET Martine, Mme DUSSEAU Frédérique, M. MAMIQUE Florent, M. DUPAYA Frédéric, Mme DUCAMP Delphine, Mme POUTOIRE Nathalie et M. Olivier LABE.

**Absent(e)s excusé(e)s** : M. POCHEZ Jean-Yves, M. DARRICARRERE Olivier et M. LABEDADE Eric.

**Pouvoirs** : M. POCHEZ Jean-Yves a donné pouvoir à Mme PROSPER Michèle,  
M. LABEDADE Eric a donné pouvoir à M. MAMIQUE Florent.

Mme le Maire, Michèle PROSPER, désigne Florent MAMIQUE, secrétaire de séance.

**1- Approbation et signature du CR du 12/12/2023 :**

Mme le Maire demande s'il y a des remarques à formuler concernant le compte-rendu de la séance du 12.12.2023.

Aucune n'est formulée.

Il est procédé au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2- Lotissement des Palombes :**

Les permis de construire des lots 9 et 10 ont été déposés.

L'entreprise BAUTIAA TP doit revenir pour remettre de la terre afin que les noues soient moins profondes et qu'il y ait des pentes plus douces.

Le poste électrique sera livré semaine 7 (du 12 au 18/02/2024).

Le Crédit Agricole a envoyé le tableau d'amortissement de l'intégralité du prêt (550 000€) qui doit être remboursé avant le 01/08/2025. Les intérêts payés à ce jour sont de 3 180,48€.

**3- Point missions CCPT :**

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal les différentes informations dernièrement reçues de la CCPT concernant certaines missions :

- Service ADS (Autorisation du Droit des Sols) : centre instructeur des dossiers d'urbanisme pour les communes du Pays Tarusate.

Commune	CUa		CUb		DP		PA		PC		Total	
	Nbre d'actes	Eq PC	Nbre d'actes	Eq PC	Nbre d'actes	Eq PC	Nbre d'actes	Eq PC	Nbre d'actes	Eq-PC	Nbre d'actes	Eq-PC
Carcarès-Ste-Croix	25	5	1	0,4	18	12,6	2	2,4	12	12	58	32,4

**D2024-01 renouvellement convention service ADS**

Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (A.L.U.R) publiée au Journal Officiel le 26 mars 2014, qui a mis fin, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, à la mise à disposition gratuite des Services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes compétentes membres d'un EPCI de 10 000 habitants et plus,

Vu l'article R 423-15 du Code de l'urbanisme permettant à une commune de charger l'EPCI des actes d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Vu les délibérations antérieures du conseil municipal, confiant l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme au service commun mis en place par la Communauté de Communes du Pays Tarusate et approuvant les termes de la convention régissant les rapports entre la commune de Carcarès-Sainte-Croix et la CCPT

Considérant que la convention actuelle est arrivée à expiration et que la Communauté de Communes propose d'en conclure une nouvelle pour une période de 2 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Madame le Maire propose au conseil municipal de conclure une nouvelle convention avec la Communauté de Communes, pour un coût identique à celui pratiqué depuis la création du service, soit 120 € / équivalent PC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** les termes de la convention ci-annexée, régissant les rapports entre la commune de Carcarès-Sainte-Croix et la CCPT pour le fonctionnement du service commun d'instruction des ADS sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025,

- d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents relatifs à son parfait aboutissement.

- Attribution de Compensation 2024 :

Commune	Attribution de compensation versée par la CCPT (hors variables ADS), suite au dernier rapport de la CLECT sur le transfert des ZAE	Reversement de l'IFER photovoltaïque perçu par la CCPT (montant révisé en 2023)	Attribution de compensation libre versée par la CCPT	Service d'instruction des ADS (coût pour l'année 2023)	Attribution de compensation libre versée par la CCPT en 2024	Montant des AC mensuelles versées 2024 (janvier à novembre 2024)	Montant des AC de décembre 2024
Carcarès-Ste-Croix	31 452 €	16 800 €	48 252 €	3 888,00 €	44 364,00 €	3 697,00 €	3 697,00 €

#### **4- SYDEC, programme investissement 2024 :**

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été reçu du SYDEC concernant l'éclairage public – investissement 2024 pour connaître les prévisions de travaux pour 2024 dans le domaine de l'éclairage public.

Le montant estimatif des travaux sur ce domaine s'établit, pour le budget 2024 du SYDEC, à 15M€. Ce montant devait être débattu lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) qui s'est tenu en décembre 2023. Malgré les nombreuses contraintes existantes, notamment financières, on peut constater que celui-ci est croissant, tout comme la contribution du SYDEC auxdits travaux.

Afin de préparer au mieux les comités territoriaux 2024 et permettre ainsi l'inscription des opérations que la municipalité souhaite mener sur la commune, le SYDEC met en œuvre quelques années, une priorisation des travaux d'éclairage public selon les critères suivants, par ordre décroissant d'urgence :

1/ Eclairage public lié à des travaux de voirie ou à l'enfouissement du réseau électrique,

2/ Renouvellement du réseau d'éclairage public, comprenant notamment le remplacement des luminaires type boules lumineuses, et des foyers de forte puissance,

3/ Extension du réseau d'éclairage public,

4/ Eclairage des équipements sportifs extérieurs,

5/ Mise en lumière des équipements publics,

6/ Remplacement des lampes à vapeur de mercure.

Afin d'anticiper la programmation des futurs projets, un plan pluriannuel des investissements de la commune pour les années futures va être mis en œuvre par les services du SYDEC.

Pour ce faire, la liste des souhaits pour la période à venir doit être transmise avant le 15 février 2024. Cette liste permettra de recenser les travaux sur cette période et d'arrêter la programmation pluriannuelle des investissements liés aux travaux d'éclairage public lors des Comités Territoriaux qui se dérouleront au printemps 2024.

Le SYDEC prend une partie des travaux en charge. Il peut y avoir une possibilité de crédit ou d'aide.

Une demande d'enfouissement d'une ligne électrique de « Perrin bas » à « Perrin haut » a été demandée au SYDEC électricité.

### **5-Informations diverses :**

- Forêt et DFCI : point fait par Joël SAINT-GUIRONS

- Commission Culture/Environnement/Tradition : Frédérique DUSSEAU

Lors du repas des séniors, une publicité sera faite avec distribution de flyers pour voir s'il y a des personnes intéressées pour des ateliers « code de la route » (Automobiles club) et « Cap bien-être » (ASEPT).

- Repas du 3<sup>e</sup> âge 2023 le samedi 10 février 2024

La SAS Traiteur CADILHON a proposé 2 menus. Les membres du Conseil Municipal décident de retenir le menu n°1.

Courrier d'invitation à faire pour une réponse avant le 31/01/2024.

Cadeau à prévoir pour les 90 ans et plus : bouquet pour les femmes et bouteille de vin pour les hommes.

- SIETOM : Jean-Yves POCHEZ

le SIETOM de Chalosse instaure la Redevance Spéciale à compter du 1er janvier 2024.

Ce mode de financement du service de collecte  vise à inciter les producteurs non ménagers à diminuer leur production de déchets résiduels non valorisables (ordures "ménagères" résiduelles) par l'amélioration des gestes de tri et implique la signature d'une convention de prestation de service.

L'arbre à Pin a un broyeur de branches de diamètre 5 cm mis à disposition. Renseignements à prendre.

- Attribution de la location de l'appartement N°3 (ancienne école) :

Courrier de candidature reçu pour cette location :

– Mme Odette GARBAY, personne âgée veuve qui habite actuellement seule à Saint-Perdon mais son propriétaire souhaite vendre. Elle aimerait donc se rapprocher de son fils et sa belle-fille qui sont habitants de la commune de Carcarès-Ste-Croix.

Après étude du dossier déposé, Mme le Maire propose d'attribuer ce logement à Mme Odette GARBAY au vu de la situation.

Il est procédé au vote par le Conseil Municipal : 11 votes Pour  
0 votes Contre  
0 Abstention

### **D2024-02 location logement communal appt n°3 Ancienne école (RDC)**

Après exposé de Mme le Maire, suite à l'état des lieux le 15.12.2023, après départ de la précédente locataire, Mme Suzanne LAGÜE,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**,

- de louer à compter du 1<sup>er</sup> février 2024, à Mme Odette GARBAY, l'appartement 3 (type 1), situé dans l'Ancienne Ecole, au rez-de-chaussée, 2 rue des Tilleuls, moyennant le prix de :

- loyer principal : 314.00 €

-----  
TOTAL Mensuel : **314.00 €** (trois cent quatorze euros).

- de demander, conformément au bail conclu, une caution de 314.00 € correspondant au montant d'un mois de loyer principal et d'autoriser Mme le Maire à son encaissement ;

- de demander un référent pour se porter caution ;

- de réviser chaque année le montant du loyer conformément à l'indice de référence publié par l'Insee (4<sup>e</sup> trimestre) ;

- d'inscrire en recette d'investissement article 165 la somme de 314.00 € ;

- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent au dossier.

- Bien présumé sans maître

Un courrier de réponse de la DDFIP a été reçu fin décembre exposant les droits de la commune et la démarche à suivre.

Les membres du Conseil Municipal sont « Pour » à l'unanimité pour faire les démarches nécessaires à l'intégration de cette parcelle dans son patrimoine. Cette parcelle sera conservée et non vendue.

Un arrêté d'incorporation doit être pris et affiché.

- DETR 2024 :

### **D2024-03 DETR 2024**

Considérant le projet d'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse, Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus de la société ADOUR MOTOCULTURE.

Acquisition d'un tracteur et d'une épareuse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir les devis de l'entreprise ADOUR MOTOCULTURE pour un montant TOTAL de 122 500€ HT soit 147 000,00€ TTC, composé comme suit :

HT 98 500,00 € (tracteur), TVA 20% 18 100,00 € ; TTC 108 600,00 €

HT 32 000,00 € (épareuse) TVA 20% 6 400,00 € ; TTC 38 400,00 €

- de solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la réalisation de ces acquisitions de matériels selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses HT relatives à l'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse :

Article 2188/op. 2401 : 98 500,00 €

- DETR : (40% de 122 500 € HT) 49 000,00 €

- Part de la commune de Carcarès-Ste-Croix (fonds libre ou emprunt) 24 500,00 €

-d'autoriser Madame le Maire à solliciter la DETR relative au financement d'une partie de la dépense.

- d'autoriser Mme le Maire à signer et à effectuer toutes les formalités inhérentes à cette opération.

Fin de la séance à 22h10.

Michèle PROSPER	Joël SAINT-GUIRONS	Martine MALLET	Jean-Yves POCHEZ	Olivier DARRICARRERE
Delphine DUCAMP	Frédéric DUPAYA	Frédérique DUSSEAU	Eric LABEDADE	Olivier LABE
Florent MAMIQUE	Nathalie POUTOIRE			